

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES**

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**DU MERCREDI 22 MARS 2016**

**SOMMAIRE**

***APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DES SYNDICATS***

***EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR***

1. Décision modificative de crédits N°1  
Rapporteur : M. Le Président
2. Présentation du Compte de Gestion 2015  
Rapporteur : M. Le Président
3. Vote du Compte Administratif 2015  
Rapporteur : M. Le Président
4. Affectation des résultats 2015  
Rapporteur : M. Le Président
5. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables  
Rapporteur : M. Le Président
6. Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical  
Rapporteur : M. Le Président

***Questions orales***

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie de Marcellaz en Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 11 Mars 2016  
Nombre de délégués en exercice : 19 / Quorum 10  
Nombre de délégués présents : 18  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0  
Nombre de délégués votants : 18

**Présents :** Mesdames/Messieurs Bernard CHAPUIS, Jean PELLISSON, Chantal BEL, Catherine BOSC, Laurent DETRAZ, Fabienne SHERRER, Patrick CHARDON, Carole BUCZ, Gilles SAUTHIER, Bernard CHATEL, Bruno FOREL, Jacqueline JACQUET, Denis MOUCHET, Roland PINGET, Marie Laure DOMINGUES, Laurette CHENEVAL, Serge PITTET, Isabelle LEGRIS.

**Absents excusés :** Mesdames/Messieurs, Christine CHAFFARD, Marielle DURET,

**Délégué donnant pouvoir : /**

**Assistent :** Julien GAMBARINI, Nelly NOEL SANDRIN, Joël BUCHACA, Pascal Pochat-Baron, Jocelyne VELAT, Alain PERNOLLET, Yves DUPRAZ, Jean François BOSSON, Virginie PINGET BAUER.

Madame Chantal BEL, est nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte-rendu de la dernière séance du syndicat en date du **16 Décembre 2015** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### Délibération N°2016/03/01

1. - **Décision modificative de Crédits N°1**  
**Rapporteur : M. le Président**

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
R-002-01 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	798,40 €
R-74751-01 : GFP de rattachement	798,40 €	0,00 €
Diminution de crédits	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	599,00 €
D-202-01 : Frais de réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	599,00 €	0,00 €

M. Le Président présente la DM N°1. En vue de l'approbation du Compte administratif 2015 et afin de réajuster le résultat reporté N-1, une décision modificative de crédit est nécessaire. Le résultat reporté en fonctionnement est supérieur de 798.40 €. Les participations des collectivités vont être diminuées de ce montant. Le résultat reporté N-1 en investissement est inférieur de 599 €, il sera déduit du même montant des frais liés à la réalisation du SCoT.

***Le comité syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision modificative de crédits N°1***

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
05/04/2016*

## 2. SIVU SCOT – Finances – Compte de gestion 2015

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes de Mme. La Trésorière de Saint Jeoire en Faucigny pour l'année 2015.

Le compte de gestion 2015 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme. La Trésorière de Saint Jeoire en Faucigny est concordant avec le Compte Administratif 2015 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SCOT.

074024  
TRES. SAINT-JEOIRE



GES

Et-1  
Exercice 2015

24600 – SYNDIC SCOT DES TROIS VALLEES

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	198 256,07	88 200,00	286 456,07
Titres de recettes émis (b)	86 064,61	16 073,57	102 138,18
Réductions de titres (c)	599,00	0,00	599,00
Recettes nettes (d = b - c)	85 465,61	16 073,57	101 539,18
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	198 256,07	88 200,00	286 456,07
Mandats émis (f)	42 260,43	78 950,05	121 210,48
Annulations de mandats (g)	0,00	599,00	599,00
Dépenses nettes (h = f - g)	42 260,43	78 351,05	120 611,48
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	43 205,18		
(h - d) Déficit		62 277,48	19 072,30

22  
HEL046-1121114

074024  
TRES. SAINT-JEOIRE



GES

Etat II-2  
Exercice 2015

24600 – SYNDIC SCOT DES TROIS VALLEES

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	100 019,22	0,00	43 205,18	0,00	143 224,40
Fonctionnement	72 125,43	0,00	-62 277,48	0,00	9 847,95
TOTAL I	172 144,65	0,00	-19 072,30	0,00	153 072,35
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	172 144,65	0,00	-19 072,30	0,00	153 072,35

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016

Syndicat Mixte du SCOT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

*Le Conseil Syndical du SCOT, prend acte du Compte de Gestion du Budget Principal 2015 établi par Mme. La Trésorière de Saint Jeoire en Faucigny, consultable au siège.*

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
05/04/2016*

### **3. - Compte administratif 2015** **Rapporteur : M. le Président**

Le Compte Administratif 2015 du Budget Principal du SCOT se résume ainsi :

#### Résultats 2015 – Fonctionnement

Fonctionnement	
Résultat 2014 reporté en 2015 (R002)	72 126.43 €
Résultat 2015 Recettes	16 073.57 €
Résultat 2015 Dépenses	78 351.05 €
<b>Total 2015</b>	<b>-62 277.48 €</b>
<b>Total avec reprise du résultat 2014</b>	<b>9 848.95 €</b>

#### Résultats 2015 – Investissement

Investissement	
Résultat 2014 (R001)	100 019.22 €
Recettes 2015	85 465.61 €
Dépenses 2015	42 260.43 €
<b>Total 2015</b>	<b>43 205.18 €</b>
<b>Total avec reprise du résultat 2014</b>	<b>143 224.40 €</b>

*Le Président étant sorti,*

*Le Conseil Syndical du SCOT, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*- approuve le Compte Administratif 2015 du SCOT;*

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
05/04/2016*

#### 4. - Affectation des résultats 2015 sur le Budget Primitif 2016 Rapporteur : M. le Président

Suite à la clôture du budget 2015, il est possible de déterminer l'affectation des résultats de l'année écoulée. Monsieur le Président précise l'affectation des résultats comme suit.

<b>Affectation investissement 2016</b>	
Restes à réaliser	0
Excédent reporté (R001)	143 224.40 €
Affectation en R1068	0

<b>Affectation fonctionnement 2016</b>	
Résultat 2015	9 848.95 €
Affectation au R1068	0
Affectation au R002	9 848.95 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- D'affecter les résultats du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées sur le budget 2016 de la manière ci-dessus énoncée.
- D'arrêter les résultats définitifs.

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
05/04/2016*

#### 5. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Rapporteur : M. Le Président

Monsieur le Président retrace l'historique des différentes phases de concertations et de débats, qui ont permis de fonder le projet du SCoT des 3 Vallées

Tout au long de l'élaboration du SCoT des 3 vallées, différentes séances de travail ont eu lieu avec les élus et les EPCI, communes, Syndicats, associations, personnes publiques...

Des réunions d'information avec nos partenaires ont eu lieu le 11 Janvier 2012, 23 Mai 2012 et le 13 Novembre 2014.

Une visite du territoire et des ateliers ont eu lieu le 9 Juillet 2014. Cette journée avec les élus du a permis de s'arrêter dans différents lieux où les enjeux thématiques sont les plus représentatifs du territoire.

Boège, pour la problématique de l'agriculture, forêt et des équipements

Bogève pour les enjeux paysagers et touristiques

Viuz-en-Sallaz en tant que Polarité et son économie de proximité

Saint Jeoire pour ses activités économiques et ses aménagements urbains

#### COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 22 MARS 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

St Jean de Tholome pour les questions liées au Logement social et les aspects caractéristiques des villages.

Un séminaire transversal s'est tenu également l'après-midi du 29 Septembre 2014. L'objectif a été de faire émerger une vision commune du territoire et de ses enjeux en partageant les éléments de diagnostic afin de contribuer à l'enrichir par le retour des élus les enjeux prégnants du territoire.

L'élaboration de Quatre commissions thématiques, ouvertes aux conseillers municipaux et ou communautaires ont eu lieu depuis 2012. Elles se sont réunies 2 à 3 fois chacune.

**Économie - Tourisme:** Commerce-artisanat, zone d'activités économique / Tourisme les 22 Octobre et 9 Novembre 2015.

**Urbanisme :** Quels objectifs de croissance de population ? Quelle consommation foncière ? Quelles formes urbaines ? Question de l'habitat (social, résidentiel, secondaire...), Les 28 octobre et Lundi 7 Décembre 2015.

**Environnement :** Agriculture, Forêt, Environnement, Paysages les Mercredi 4 Novembre et 25 Novembre 2015.

**Développement Durable :** Mobilités, Energies, Gaz à Effet de Serre, Aménagement numérique, IRVE (Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques) Les 26 octobre et 12 Novembre 2015.

La tenue de 17 comités Syndicaux depuis 2012 est venue valider les différentes étapes d'élaboration du document.

Deux réunions avec les associations du territoire le 27 Octobre 2014 et 28 Novembre 2015 sur les questions relatives au diagnostic et le PADD se sont également tenues.

Deux réunions avec les Personnes Publiques Associées le 20 Octobre 2014 sur le Diagnostic de territoire au siège du Syndicat du SCOT des 3 vallées et le 1<sup>er</sup> Février 2016 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables au siège du Syndicat du SCOT des 3 vallées ont eu lieu.

Conformément à la délibération du 10 Octobre, complétées par celle du 17 Septembre 2014 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de l'élaboration du SCOT un site internet dédié au SCOT des 3 Vallées comprenant des informations sur l'état d'avancement a été créé.

Ces grands principes transversaux, construits collectivement avec la participation des élus, des partenaires, des habitants, traduisent la nécessité d'aborder de manière conjointe les sujets relatifs à l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, le tourisme ou encore l'agriculture..., en prenant acte de leur interdépendance.

Compte-tenu de sa position géographique et de l'attractivité économique de la Haute Savoie, le territoire du SCOT des 3 Vallées connaît depuis plus de 20 ans un très fort développement et est soumis à de considérables mutations. Ce territoire a, en effet, accueilli plus de 7 000 habitants en moins de 20 ans. Cette dynamique résidentielle a entraîné une urbanisation importante. La question foncière apparaît, au regard de premières réflexions, au cœur des enjeux de notre territoire. Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain (habitat, économie, infrastructures,...), de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le PADD se décline donc selon 3 Axes :

## Axe 1 : Un territoire d'accueil à conforter en préservant les équilibres territoriaux et la proximité :

Maîtriser. Les élus du SCOT décident d'accompagner les dynamiques démographiques et résidentielles, de maintenir la qualité du cadre de vie en préservant l'identité vivante et rurale des 3 Vallées. Ainsi, les élus font le choix de conserver et de conforter l'armature urbaine existante qui fait des 3 Vallées un territoire de solidarité et de proximité. Continuer d'accueillir, c'est aussi mieux accueillir et le territoire doit relever le défi d'offrir un accueil de qualité.

Ainsi l'ambition est de mettre en œuvre une stratégie de constructions et de réhabilitations de logements répondant aux besoins de tous, en phase avec l'identité villageoise du territoire.

**Objectif 1.1 :** Accompagner la dynamique démographique en s'appuyant sur l'armature territoriale historique garante du bon fonctionnement des 3 vallées.

Monsieur Le Président indique que nous sommes depuis les 14 dernières années sur un taux de croissance annuel de 1.9% par an. Afin d'accompagner cette croissance démographique forte il est proposé de calibrer le rythme annuel pour les 20 prochaines années à 1.6%/an. Cet objectif volontairement plus bas que celui qu'a connu le territoire s'inscrit dans une logique d'accompagnement de la croissance de population.

Il fait également état de la volonté de ne pas différencier la croissance en fonction de l'armature urbaine. Elle s'organise autour d'un triptyque « pôle-bourg-village » qui fonctionne bien depuis le 18<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit de conforter cet équilibre territorial tant au niveau du rythme de croissance que du nombre d'habitants.

Les élus du Comité Syndical et des commissions thématiques ont manifesté lors de l'élaboration du PADD leur volonté de conforter l'armature territoriale telle qu'elle est. 1.6% est un plafond que les communes ne pourront dépasser dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU.

**Objectif 1.2 :** Proposer une offre en logements pour tous sans compromettre le cadre paysager, patrimonial et architectural.

Monsieur Le Président présente la typologie des logements qui découle de cette armature territoriale.

- Jean PELLISSON élu à la commune de La Tour s'interroge sur ces pourcentages. S'agit-il d'une production de logements future, de la superficie allouée à tel ou tel type de forme urbaine, du rattrapage à opérer à horizon 20 ans ?
  - Monsieur Le Président précise bien que c'est la future production de logements qui est mise en avant dans le tableau et que l'exercice qui consiste à les traduire en surface potentiellement constructible est juste car pour toute forme urbaine, il y a un nombre de logements à l'hectare correspondant (Cf : définition des formes urbaines)
- Serge PITTET Maire de Viuz En Sallaz évoque le cas de son PLU qui est en cours d'élaboration. Il explique que les perspectives de développement urbain de sa commune ne respectent aujourd'hui pas exactement les pourcentages présentés et s'interroge sur son rapport de compatibilité avec le SCoT. Carole BUCZ élue à Saint Jeoire abonde également cette remarque car sa commune se trouve également en phase d'élaboration de son document d'urbanisme local.
  - Monsieur Le Président précise que les PLU devront être dans un rapport de compatibilité avec le SCoT est que c'est lors de l'écriture du DOO qu'une souplesse pourra être introduite. Il rajoute que ce n'est pas la somme des PLU qui font un SCoT et qu'il conviendra au moment de l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs de définir les critères qui régiront cette compatibilité. Il propose de rajouter sur le PADD que les chiffres présentés le sont « à titre indicatif ».
- Isabelle LEGRIS fait remarquer que dans la définition de l'habitat collectif, il est écrit : « forme d'habitat à partir de... » Le mot « à partir » exclurait toutes formes de collectifs inférieurs à 4 Niveaux.
  - Monsieur Le Président précise que ce sont les formes d'habitat vernaculaire généralement observées sur notre territoire. Cette définition nous ressemble et même si du « petit collectif » peut se faire sur du R+2 nous sommes dans ce cas à la limite avec de l'habitat intermédiaire. Il s'agit surtout d'éviter de se retrouver potentiellement avec des

barres longitudinales de collectifs très loin de l'habitat vernaculaire. Il est proposé d'inscrire à la place « souvent constitué ».

Il indique par ailleurs que la définition sur le nombre de logements à l'hectare présenté P.8 du PADD est de l'ordre du plafond pour l'habitat individuel et du seuil pour l'habitat collectif.

- Joël BUCHACA élu à la commune de Ville en Sallaz s'interroge dans la perspective de la mise en compatibilité future de son document d'urbanisme avec le SCoT sur la temporalité, le caractère exécutoire du SCoT, l'objectif de croissance de 1.6 % et les formes urbaines qui en découleront. En effet, la commune de Ville en Sallaz a connu une très forte progression d'habitat les dernières années et l'INSEE n'a pas encore répercuté cette donnée dans le recensement de la population légale.
- Monsieur Le Président précise que l'objectif de 1.6% à horizon 20 ans induira une augmentation de la population d'environ 10 000 personnes à l'échelle du SCoT au regard de la population 2013 de l'INSEE. Il en découle un tableau de suivi et d'évaluation que le SCoT est en train de constituer afin de mesurer la consommation foncière. Pour la commune de Ville-en-Sallaz, au moment de l'élaboration de son document d'urbanisme et du porter à connaissance de l'Etat, le SCoT se basera sur la population légale retenue par la commune. Ce chiffre sera retenu, pour simuler l'impact du projet de PLU sur l'artificialisation des terres.

#### Objectif 1.3 : Valoriser la morphologie « villageoise » historique et donner les conditions favorables au « lien social »

- Fabienne SHERRER Vice-Présidente du SCoT des 3 Vallées, élue à la commune de Boège souhaiterait que la notion de hameau soit réintroduite dans cet objectif, car nos communes sont constitués traditionnellement d'un habitat dispersé avec des chefs-lieux et des hameaux ayant permis la structuration de cette morphologie villageoise.
- Monsieur Le Président indique que l'on reprécisera dans le document que les centralités pourront recouvrir les hameaux structurants autant que les chefs-lieux. Le SCoT ne vise pas à développer uniquement les Chefs-lieux au détriment des hameaux.

#### Objectif 1.4 : Diversifier les modes de déplacements

- La formulation de la cible 3 et le fait que le SCoT vise à # limiter les temps de parcours - fait débat. Il semble sous-entendre une centralité des bourgs, pôles avec une interdiction du diffus et par voie de conséquence la mort de nos hameaux car trop éloignés des centralités.
- Monsieur le Président précise que cette cible vise à limiter les temps de parcours au sein de la commune. C'est lors de la mise en œuvre de ses politiques d'urbanisme que la commune définira ses centralités et les hameaux structurants qui seront amenés à se développer de manière préférentielle. Les temps de parcours sont clairement à considérer à l'intérieur des territoires communaux et peuvent être pris en compte entre les communes

### Axe 2 : Un territoire actif et innovant où l'économie plurielle doit être renforcée :

Innovet. Le territoire des 3 vallées est situé au coeur d'une des régions les plus dynamiques de France et d'Europe. Un tissu économique local s'est développé autour des axes de déplacement. Lutter contre « l'effet dortoir » d'un territoire dépendant des espaces urbains, c'est aussi porter une stratégie économique volontariste visant à maintenir et à créer des emplois de proximité. L'économie des 3 vallées est diverse : elle est industrielle, artisanale, touristique, agricole, commerciale et de services... Ce second axe vise à donner les conditions « spatiales » de la valorisation de ces différentes composantes.

- Serge PITTET souhaiterait que soit rajouté dans les propos introductifs de l'axe II : les services médicaux et sociaux ainsi que les établissements scolaires.

**Objectif 2.1 :** Mettre en œuvre une stratégie commune de développement économique garante de l'attractivité du territoire et de son équilibre spatial et fonctionnel.

- Isabelle LEGRIS rapporte que dans la cible 1 " la notion de saturées " pour les ZAE existantes lui paraît exagérée et souhaite mettre en avant l'importance d'avoir une complémentarité de nos zones.
- Monsieur Le Président indique que la complémentarité peut avoir des effets contre-productif car interdisant l'installation de tel ou tel entrepreneur dans une ZAE au prétexte qu'il ne remplit pas la vocation de la zone ; il s'agit de proposer une mixité des activités dans les ZAE.
- Les élus du Conseil syndical partagent le fait que le mot « saturées » soit trop fort et propose de noter : # Donner les conditions favorables à la création de nouvelles zones d'activités économiques une fois que les zones d'activités économiques existantes (extensions comprises) ne répondent plus à la demande.
- Les élus s'interrogent sur la possibilité de refuser un Drive quand bien même le SCoT vise à # porter une réflexion sur l'implantation de Drives sans commerce associé...
- Monsieur Le Président indique que si les PLU des communes interdisent l'implantation de ce type de service, il n'y aura pas d'obligation de réviser les Documents d'Urbanisme Locaux pour permettre l'accueil de Drives eu égard à l'écriture de la cible 4 de l'objectif 2.1 du PADD.
- Jaqueline JACQUET élue à la commune d'Habère Poche indique que sa commune est en cours d'élaboration du PLU et qu'il est prévu de créer une zone d'activités économique d'opportunité pour accueillir principalement un garage qui souhaiterait s'agrandir.
- Guillaume DEGIULI précise que le PADD est plutôt dans une logique de permettre le confortement et le renforcement des activités artisanales non nuisantes au sein du tissu urbain mais que, dès lors qu'elles auraient atteint un taille critique de développement nécessitant plus de place ou revêtant un caractère nuisant, il conviendrait de proposer à ces acteurs économiques une offre foncière plus adaptée notamment dans les ZAE et donc le SCoT ne s'oppose pas par principe à la création de foncier à vocation économique sur la commune d'Habère Poche.

**Objectif 2.2 :** Faire du tourisme multi-saison une composante économique du territoire tout en permettant l'accessibilité à un tourisme récréatif pour les habitants.

- Jacqueline JACQUET souhaiterait que soit clairement explicitée la volonté du SCoT de favoriser la réhabilitation des hébergements touristiques.  
Les membres de l'assemblée partagent ce point car la vétusté d'une partie du parc d'hébergement touristiques et l'inadéquation de son offre rendent incontournable la réhabilitation des hébergements touristiques afin d'être en mesure de développer un tourisme multi saisons.
- Chantal BEL met en avant les efforts des communes de Mégevette, Bogève et Onnion pour proposer un tourisme vert et souhaiterait que ces communes figurent dans la carte de synthèse comme des espaces à vocation mixtes à conforter par la mise en place d'une stratégie de tourisme vert.

**Objectif 2.3 :** Donner les conditions favorables à une exploitation maîtrisée de la forêt.

**Objectif 2.4 :** Organiser le développement et les usages des énergies renouvelables et des filières vertes

**Objectif 2.5 :** Pérenniser et développer l'agriculture.

- Joël BUCHACA souhaiterait avoir des précisions sur le paragraphe : # Favoriser la mutation des Sièges d'Exploitations Agricoles insérés dans le tissu urbain.
- Monsieur Le Président précise qu'il s'agit de permettre aux Agriculteurs contraints spatialement dans le développement de leurs activités de trouver des solutions en dehors de l'espace bâti et de pouvoir changer la destination de ces sièges insérés dans le tissu urbain.

### **Axe 3 : Un territoire de qualité à préserver et à valoriser**

Préserver. Le territoire des 3 vallées bénéficie d'une grande richesse naturelle, visible à grande et à petite échelle. Les espaces de biodiversité (Zones Natura 2000, Zones Humides...) sont fragiles et nécessitent un degré de protection important. Par ailleurs au-delà des espaces de montagnes, il existe une biodiversité "ordinaire" de proximité qu'il s'agit de reconnaître.

Au-delà de la préservation des réservoirs de biodiversité, le SCOT privilégie une pérennisation des axes écologiques structurants.

**Objectif 3.1 :** Garantir la préservation de l'identité paysagère, patrimoniale et architecturale.

**Objectif 3.2 :** Limiter la consommation foncière en portant une réflexion sur la densification/optimisation des enveloppes urbaines existantes.

**Objectif 3.3 :** Préserver les ressources et prévenir les risques et les nuisances, améliorer la qualité de l'air..

**Objectif 3.4 :** Préserver et valoriser la biodiversité et la richesse des milieux naturels et garantir les connexions écologiques.

- Les membres du Comité Syndical rapportent également que cet axe 3 va de pair avec le développement touristique. La qualité de notre environnement étant une composante majeure d'un tourisme multi saisons que nous souhaitons valoriser.

Plus aucune remarque n'est faite sur le projet de PADD présenté en séance, Monsieur Le Président rappelle les prochaines dates des commissions d'élaboration du DOO et clos le débat sur le PADD.

### **6. - Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT des 3 vallées se déroule :

**Le Mercredi 06 Juin à 18 h 30 à Habère Poche.**

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

**Le Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en prend acte**

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
05/04/2016

**QUESTIONS ORALES**

*Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT des 3 Vallées, lève la séance à 19h45.*

Marcellaz, le 5 Avril 2016  
Bruno FOREL,  
Président du SCoT



*Compte-rendu affiché du 11 Avril 2016 au 11 Mai 2016 au siège du Syndicat, diffusé sur le site du SCoT des 3 Vallées [www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) et transmis le 11 Avril aux collectivités adhérentes du Syndicat pour affichage.*